



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24097-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1460**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION - OPERATION 2013

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Charlotte BENON donne lecture du rapport ci-joint.

Population totale

145 273

Pour compenser les charges exceptionnelles liées aux enquêtes de recensement, l'Etat verse aux communes une dotation forfaitaire basée sur les populations légales recensées. Ainsi, pour le recensement de 2013, le montant de cette dotation est estimé à 32 068 €.

Pour mener à bien cette opération et procéder à la collecte des informations démographiques et économiques, suivant les recommandations de l'INSEE, environ **34 agents recenseurs** dûment sélectionnés, seront affectés chacun dans un secteur comprenant approximativement 200 logements. Ils seront recrutés et formés par la Ville et opéreront dans leur secteur entre le **17 janvier et le 23 février 2013** afin d'en dénombrer les habitants.

La dotation versée par l'Etat à la Ville couvre la rémunération des agents recenseurs pour les opérations de recensement et les deux demi-journées de formation qu'ils recevront.

Néanmoins, la dotation versée par l'Etat s'avère chaque année insuffisante pour couvrir la totalité des frais de cette opération qui va générer des dépenses annexes.

La somme allouée à chaque agent recenseur s'élèvera à 860 € pour un travail de plus de 5 semaines et un montant complémentaire de 100 € devrait également être attribué aux 7 agents chargés d'un secteur campagne étendu qui leur impose des frais de carburant supplémentaires.

Le montant des charges sociales des agents recenseurs, sera pour l'essentiel à la charge de la Ville, de même que les heures supplémentaires des personnels de la Ville (agents d'encadrement et coordonnateur communal) à hauteur de 860 heures, qui auront pour mission d'encadrer les agents recenseurs, de vérifier les résultats des collectes et de mettre à jour le Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) en cours d'année, en supplément de leurs attributions actuelles. De plus, compte tenu de l'étendue de notre commune, la cellule du recensement devra être impérativement dotée de 3 véhicules loués (4 les années précédentes) pendant la période de collecte (prévision de 5 000 €). A cela s'ajoutent notamment, le carburant des véhicules, les prêts de téléphones portables aux agents contrôleurs de la Ville.

La contribution financière de la Ville pour cette opération, devrait atteindre au total, environ 34 722,00 €, à répartir sur les lignes budgétaires concernées, le reste des charges étant compensé par la dotation de l'Etat.

En fonction de ce qui précède, vous êtes invités, mes chers collègues à bien vouloir :

- **ADOPTER** les mesures proposées relatives au recensement 2013 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la subvention d'Etat susvisée, estimée à 32 068,00 € sur la ligne 920.22 74718 1422 ;
- **VALIDER** les dépenses afférentes s'élevant à 66 790,00 € (soit 32 068,00 € provenant de la subvention d'Etat et de 34 722,00 €, de la participation de la Ville) qui se déclinent comme suit :

- rémunération, frais de carburant et charges sociales des agents recenseurs : 49 640,00 € à imputer sur la ligne 920.22 64 131 « Personnel non titulaire » ;
- location de trois véhicules : 5 000, 00 € à imputer sur la ligne 920.22 6135 1422 « Locations mobilières » ;
- 860 heures supplémentaires des agents d'encadrement et du coordonnateur communal : 12 150,00 € à imputer sur la ligne 920.22 64 118 « Autres indemnités ».

2012.1460 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - OPERATION 2013

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**